

Montréal, le 26 février 2003

Par télécopieur

À : TOUS LES PARTICIPANTS

**Objet : Audience sur les frais des intervenants
Dossier R-3500-2002**

Pour faire suite aux demandes formulées par différents intéressés relativement à l'échéancier dans le dossier mentionné en titre, la Régie confirme, par la présente, qu'elle fixe le calendrier suivant pour le traitement de ce dossier :

- **12 mars 2003, 12h** : date limite pour le dépôt des observations des participants;
- **28 mars 2003, 12h** : date limite pour le dépôt des répliques aux observations des participants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp